



AVOCATS
BARREAU
• PARIS

ORDRE DES AVOCATS DE PARIS

LE CONGÉ MATERNITÉ

Démarches à effectuer / montant des
garanties



LA PRÉVOYANCE AON

Au début du congé maternité:

- Déclaration de grossesse
- Fiche de versement des garanties
- Attestation de cessation d'activité
- RIB professionnel

A la naissance de l'enfant:

- L'acte de naissance

Éléments à adresser par mail barreaudeparis@aon.fr

MONTANT DES GARANTIES:

- Indemnité forfaitaire: 38€/jour
- Allocation à la naissance : 1464€
- L'aide maternité : 1768€
- Soutien financier avocate exerçant en individuel : 1200€



LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM)

ATTENTION : IL EST NÉCESSAIRE DE JUSTIFIER DE 6 MOIS D'AFFILIATION À LA DATE PRÉSUMÉE D'ACCOUCHEMENT.

- Communiquer, au plus tard la veille de votre congé, le formulaire du carnet de maternité correspondant à votre situation.
- En cas de demande de report, n'envoyer que l'imprimé n°7. L'attestation médicale doit être datée au plus tard la veille du congé légal.

Le montant des droits dépend des revenus cotisés auprès de l'URSSAF. Pour effectuer une simulation:
<https://www.ameli.fr/paris/assure/simulateur-maternite-paternite>

MONTANT DES PRESTATIONS:

- Indemnité journalière : 64,52€ brut soit environ 60€ net
- Allocation forfaitaire : 3925€ (1^{er} versement en début de CM, le 2^{ème} après la 8^{ème} semaine de CM)

Si votre RAAM est inférieur à 4383,20€, vous percevrez 10% de ces sommes.



APRÈS LA NAISSANCE DE L'ENFANT:

Transmettre l'acte de naissance/ livret de famille
directement via votre espace personnel: mes
demandes/demande d'exonération de cotisations dans le
cadre de la maternité

QUEL DROIT ?

Exonération d'un trimestre de cotisations de retraite
de base pour accouchement.



QUELQUES INFORMATIONS UTILES

DURÉE LÉGALE DU CONGÉ MATERNITÉ:

- Grossesse simple : 16 semaines, soit 112 jours (6 sem. en prénatal et 10 sem. en postnatal)
- A compter du 3^{ème} enfant: 26 semaines, soit 182 jours (8 sem. en prénatal et 18 sem. en postnatal).
- Grossesse gémellaire: 34 semaines, soit 238 jours (12 sem. en prénatal et 22 sem. en postnatal).

➤ REPORT POSSIBLE DE 3 SEMAINES
MAXIMUM DU CONGÉ PRÉNATAL SUR LE
CONGÉ POSTNATAL.

Montants totaux, pour une grossesse simple:
AON: $112 \times 38 = 4256 + 1464 + 1768 = 7488\text{€}$

CPAM: $112 \times 60 = 6720 + 3925 = 10645\text{€}$

Soit un total de 7488+10645= 18133€

Auxquels peuvent s'ajouter 1200€ pour les non-collaboratrices.

Pour les collaboratrices: seules les indemnités journalières versées par AON et la CPAM sont à reverser au cabinet (montant brut)soit :
 $112 \times 38 + 112 \times 64,52 = 11\,482,24\text{€}$



Marion BELLANGER
ASSISTANTE SOCIALE
SERVICE SOCIAL

MAISON DES AVOCATS Cours des Avocats CS64111 75833 PARIS CEDEX 17
WWW.COORDINATION.SOCIALE@AVOCATPARIS.ORG